

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal
Séance du vendredi 26 janvier 2024 à 20h30 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du maire du 19 janvier 2024 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès verbal du conseil municipal du 8 décembre 2023
- Officialisation de l'adressage
- Lancement de l'agrandissement du cimetière
- Lancement de la mise en place du parking et demande de subvention sur les amendes de police
- Subvention au voyage du collège de Cajarc
- Acceptation du don des tableaux de madame Caranicolas
- Compte rendu des réunions du mois
- Questions diverses

Les membres du conseil municipal signent la feuille de présence.
Sylvie Raffy, secrétaire de Mairie, est présente à la réunion.

		Présent	Pouvoir	Absent
Alain Gouget	Maire	X		
Dominique Pary	Adjoint	X		
Vinghes Janine	Adjointe	X		
Pierre Finet	Conseiller	x		
Patrice Flaujac	Conseiller	X		
Lafferrerie Francis	Conseiller	x		
Lafferrerie Martine	Conseiller	X		
Maquin Myriam	Conseiller	X		
Masbou Alain	Conseiller	X		
Pégourié René	Conseiller	X		
Rougeyroles Christian	Conseiller	X		

Alain Gouget, Maire, déclare la séance ouverte.
Secrétaire de séance : Alain Masbou

Validation du PV de la réunion du conseil du 8 décembre 2023 : Le projet de compte rendu a été diffusé avec la convocation à la réunion du conseil. Il est approuvé à l'unanimité.

Rajout d'un point à l'ordre du jour : Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour concernant le dossier des cloches de l'église. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

Adressage-validation du nom des voies :

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services communaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- De VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales privées ouvertes à la circulation (liste en annexe de la présente délibération),
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération)

Adressage- nom des voies

(Annexe1_D2024/1_Adressage)

Route des Courpes	Impasse de Bombes
Impasse du Fangassou	Chemin des Laquettes
Route du mas Haut	Route de la Combe Vinatière
Route d'Ussac	Chemin des Combels
Route de pech Daniel	Chemin du Mas del Conte
Route de Barbes	Route des Combes
Route des Cazals	Chemin du champ du Lac
Route des Ouvriés	Impasse des Grives
Impasse du Bouty	Impasse des Escures
Route des Plaçals	Place de l'Eglise
Chemin des Cartayroux	Place du Bourg
Route des Places	Impasse des lacusses
Route de la Voulte	Route de semberot
Route du mas de Rau	Impasse de Cessenac
Route de Monteils	Chemin de Canavalou
Route du causse de Saint Chels	
Route de Fourés	
Route des Majourals	
Route des Maurelles	
Chemin de Bancourel bas	
Route du mas des Pezet	
Impasse du mas de Piteau	
Route de Larnagol	
Chemin du mas de Fouillac	
Ruelle de Rignac	

Adressage-lieux-dits conservés en complément de l'adresse

(Annexe2_D2024/1_Adressage)

Champ du Lac	Les Lacusses
Combe Vinatière	
Mas de Bos	Cessenac
Mas des Pezet	
Mas de Rau	Les Laquettes
Mas Del Conte	
Pech Daniel	Les Plaçals
Mas de Laborie	Mas de Piteau
Pech Granat	Le Fangassou
Le Mas Haut	Les Strabols
Bombes	La Voulte
Bancourel	Les Maurelles
Fourés	
Ussac	
Majourals	
Les Escures	
Les Ouvriés	
Les Cazals	
Les Cartayroux	
Semberot	
Favars	
Le Bouty	
Rignac	
Briquet	
Le Bourg	

Agrandissement du cimetière-déplacement du parking existant :

Mr le Maire rappelle la nécessité de procéder à l'agrandissement du cimetière dans le prolongement de l'existant avec comme seule possibilité l'utilisation du terrain de l'actuel parking ; il faudra donc créer un nouveau parking à proximité et donc en bordure de la voie communale de Barbes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder simultanément à l'agrandissement du cimetière et à la création du nouveau parking tel que présenté ci-dessus.

Demande d'aide financière au département au titre des amendes de police pour la construction du parking du cimetière :

Suite au projet d'agrandissement du cimetière sur le terrain de l'actuel parking, Mr le Maire rappelle qu'un nouveau parking doit être construit à proximité.

Il propose l'acquisition d'un terrain en bordure de la voie communale de Barbes, situé à proximité en vu d'y construire celui-ci.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux incluant l'achat du terrain s'élève à 6000 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le projet tel que présenté ci-dessus par Mr le Maire
- Donne pouvoir à Mr le Maire ou à défaut à l'un de ses adjoints pour solliciter l'aide financière du Département au titre des amendes de police.

Aide financière au voyage du collège de Cajarc :

Mr le Maire informe le conseil municipal d'une demande d'aide financière émanant du collège de Cajarc pour le financement d'un voyage à Strasbourg des 2 classes LCE de 4^{ème} et 3^{ème}.

Il précise que l'élève Alexandre DURANT résidant dans notre commune est concerné par ce voyage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide financière d'un montant de 50€ à la famille d'Alexandre DURANT sur le budget 2024.

Acceptation du don de tableaux de Mme Caranicolas :

Mr le Maire informe le conseil municipal de l'intention de Mme Caranicolas de faire un don de six tableaux religieux (aquarelles) réalisés par Mr Pierre Grach, peintre, à condition que ceux-ci restent dans notre église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le don susmentionné.

Cloches de l'église : demande de subvention à la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée au titre du fond régional d'intervention :

Comme cela avait été évoqué lors de précédentes réunions du conseil municipal, Mr le Maire rappelle le projet de travaux campanaires de l'église (mise en conformité électrique et changement du battant de la cloche).

Le devis de l'entreprise Bodet Campanaire s'élève à 3087.35 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet et autorise son Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à solliciter un financement auprès de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée au titre du fond régional d'intervention.

Cloches de l'église : demande de subvention au Département au titre du patrimoine remarquable :

Comme cela avait été évoqué lors de précédentes réunions du conseil municipal, Mr le Maire rappelle le projet de travaux campanaires de l'église (changement du battant de la cloche).

Le devis de l'entreprise Bodet Campanaire s'élève à 1 032.00 € ht.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Département (au titre du patrimoine remarquable) subvention sollicitée : 309.00 € (30%)
- Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée (au titre du fond régional d'intervention) subvention sollicitée : 309.00€ (30%)
- Autofinancement : 414.00€ (40%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le projet des travaux ainsi que le plan de financement de ceux-ci et autorise son Maire ou à défaut l'un de ses adjoints à solliciter un financement auprès du département au titre du patrimoine remarquable.

Compte rendu des réunions du mois :

Réunion secteur sud du Grand-Figeac :

Travaux voirie : Pour Saint-Chels, Mr Dominique PARY indique que le projet de rénovation de la voie des Escures prévue sur deux années est reportée en 2025, étant préférable d'attendre que les travaux d'Enedis soient réalisés.

Questions diverses :

Suite au programme de rénovation des cloches, Mr Guillaume BERNARD, conservateur des objets du Patrimoine du Lot a réalisé l'inventaire pour l'église de Saint-Chels.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue le **29 Février 2024 à 20h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Ce procès-verbal sera présenté pour approbation au prochain conseil municipal.

Procès-verbal adopté à l'unanimité le 29 février 2024.

A Saint-Chels, le 29 Février 2024

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Alain MASBOU



LE MAIRE

Alain GOUGET

